

D BAT PUBLIC

« La mer en d bat »

Faade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest

Compte-rendu int gral
Mardi 5 d cembre 2023

SALLE/ADRESSE : Saint-Nazaire – Cin ma Cin ville

PARTICIPANTS : 95 participants dans la salle

D BUT > FIN : 19h   21h

Commission particuli re du d bat public (CPDP) :

Mme Karine BESSES
M. Pascal BRERAT
M. Patrick CHAUMETTE
Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE
M. Francis BEAUCIRE
Mme Lucie B GUIN

Intervenants :

M.	David SAMZUN	Maire de Saint-Nazaire
Mme	Valentine COUMERT	WDPE
Mme	Oph�lie BRETAEUDEAU	WDPE
Mme	Estelle GODART	DIRM
Mme	Agn�s LEVEL	DREAL
M.	Bertrand BOURDON	RTE
M.	Jean-Claude M�NARD	Association Estuaires Loire & Vilaine
Mme	Gwenola KERVINGAN	France Nature Environnement

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais demander aux derniers arrivants et arrivantes de s'installer. Nous allons pouvoir commencer. Les deux minutes réglementaires sont passées, sans plus attendre, je vais passer la parole au maire de Saint-Nazaire, aussi président de l'agglomération, pour nous accueillir dans cette belle salle de cinéma ce soir.

M. David SAMZUN, Maire de Saint-Nazaire

Merci, Madame. Je suis donc le maire de cette ville, président de l'agglomération nazairienne qui regroupe au total dix communes. Permettez-moi de saluer la présence de Monsieur le Député, président du Conseil de développement de l'agglomération, et bien évidemment mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les responsables associatifs, Mesdames et Messieurs. Quelques mots parce que je ne pourrai malheureusement pas rester ce soir parmi vous, attendu dans une autre réunion à la même heure. Je serai en retard à l'autre.

Lorsqu'on voit un débat public autour de la mer, cela intéresse le président d'agglomération et le Nazairien que je suis. La mer, de façon plus globale, l'eau, nous l'évoquions pas plus tard qu'il y a quelques instants en conférence des maires de l'agglomération la Brière. Certes de l'eau douce, mais lorsqu'il s'agit d'évacuer l'eau douce, le contact avec l'eau de mer est bien évidemment présent, la Loire, notre trait de côte et tous les sujets autour, après avoir connu quelques tempêtes il y a maintenant un mois. La mer est pour nous un sujet vital à plusieurs sujets.

En premier lieu, Saint-Nazaire, pour celles et ceux qui n'en ont pas pleinement conscience, ce que je ne dis pas à celles et ceux qui nous connaissent moins, Saint-Nazaire a un port, une colonne vertébrale économique qui nous permet d'avoir une industrie, bien sûr nos chantiers, y compris Airbus, et d'être le premier port français à avoir construit le champ d'éolien au large du Croisic, de La Baule de Saint-Nazaire. Cette transition énergétique que nous réalisons ici, y compris tous les sujets de décarbonation de notre économie d'une énergie extrêmement fossile, est en relation permanente avec la mer. Nous sommes donc convaincus que quoi qu'il arrive, quelles que soit nos appartenances philosophiques, politiques, le transport des marchandises dans le monde continuera, et bien sûr, des hommes et des femmes pour aller voir ce qu'il se passe ici ou là de l'autre côté des océans. Nos notions de la mer, de la propulsion du vélique, de l'énergie beaucoup plus propre sont des sujets majeurs.

Le deuxième point, la mer est notre quotidien, notre bassin de vie, avec toutes les pratiques autour de la mer. Je ne vais pas les citer pour ne pas en oublier, mais ce sont des enjeux, pour nous, majeurs. Vous êtes ici dans une ville, dans une agglomération, dans un département, dans une région où l'économie repose une grande partie sur la mer. Voilà pourquoi, bien évidemment, au-delà des enjeux environnementaux, nous avons un regard extrêmement aiguisé.

Le maire que je suis regarde aussi ces sujets de développement économique, d'attractivité et de transition énergétique en essayant de tenir les deux maillons de la chaîne. C'est l'attractivité d'un territoire, c'est un fait, cela ne se discute pas. Mais comment loger nos populations, y compris avec les éléments climatiques d'un trait de côte, l'élévation des niveaux de la mer ? Comment loger toutes les populations, y compris en premier lieu l'ensemble des hommes et des femmes qui vivent ici, qui vont cohabiter ? Des gamins ? Puis celles et ceux qui vont venir ici. J'ai été interpellé à l'instant par deux personnes retraitées qui arrivent de Nantes et qui sont ravies. Il nous faut aussi être en capacité de les accueillir, ce sont donc des éléments importants.

Et enfin, comment nous préparons les métiers de demain, les métiers de la mer ? Ils sont extrêmement nombreux, nous ne connaissons peut-être que la moitié de ces métiers que nous avons à inventer. Lorsque le débat public vient à Saint-Nazaire pour parler de la mer, sachez que nous en sommes ravis. Malheureusement, nous ne pouvons participer, donc je regarderai la synthèse de l'ensemble de vos travaux. Merci à vous, et belle soirée.

Applaudissements

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci beaucoup pour cette présentation. Bonne continuation. Je vais passer la parole à Madame BESSES, déléguée régionale et membre de l'équipe du débat.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Bonjour à tous, un grand merci d'être venus nombreux ce soir. Merci à Monsieur le Maire de son accueil. Il a donc rappelé les enjeux importants de ce débat sur la mer que la CNDP organise. En représentant la CNDP, nous allons vous expliquer ce que c'est. Je vous remercie d'être venus ce soir nombreux.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Une introduction très rapide, nous terminons le tour de table. Je me présente, Ophélie BRETAUDEAU, je serai votre humble maître de cérémonie de la réunion des prochaines deux heures que nous allons passer ensemble. De notre côté, toute l'équipe de préparation qui a organisé cette rencontre vous remercie d'être venues ce soir, et est à votre service pour toute question.

Un message de la régie concernant la visibilité de l'événement qui est enregistré en ce moment même. Si vous ne souhaitez pas apparaître à l'écran, tout le compte-rendu de la réunion sera disponible dans les prochains jours en ligne, je vous inviterais à vous mettre sur le rang qui est tout à gauche, pour que vous sortiez du champ. Vous avez tout à fait le droit d'intervenir et de poser des questions, mais si vous êtes dans ce champ-là, nous entendrons seulement votre voix et ne verrons pas votre visage. Vous aurez aussi, en fonction des interventions, l'équipe, Anne-Sophie et Vincent, qui pourront passer pour le droit à l'image. C'est aussi important que vous soyez d'accord de votre côté.

Peut-être quelques informations sur cette rencontre, afin que nous apprenions à nous connaître, pour voir qui est dans la salle. C'est aussi l'objectif d'interactivité. Aujourd'hui, c'est une réunion publique, un temps d'information pour présenter, avec la maîtrise d'ouvrage, mais aussi la Commission nationale du débat public, le cadre de ce débat. C'est aussi pour en comprendre ses contours, ses enjeux. Il y aura beaucoup de temps d'information, mais aussi des temps entre vous, et nous y veillerons, pour que vous puissiez débriefer avec vos voisins de ce qui vous sera présenté.

Ce temps, il peut se faire bien sûr sans vous, mais pour cela, nous avons quelques éléments à vous partager sur notre rôle, et c'est aussi mon rôle de veiller à la prise de parole. Et quelquefois, que ce soit au niveau du public, mais aussi des intervenants, je prendrai le mauvais rôle aussi de réguler le temps. Nous avons deux heures, cela est contraint, et beaucoup de choses à partager avec vous. Nous devons donc nous assurer que les propos soient les plus compréhensibles pour tous et toutes. N'hésitez pas, lors du temps des questions, à souligner s'il y a des demandes de précisions à avoir.

Avant de passer à la présentation de ce débat, je voulais savoir qui est dans la salle. Nous parlons de la mer, la mer en débat. J'imagine que tous et toutes, vous avez un lien plutôt étroit avec la mer. Donc je vais vous proposer de lever la main si cette question ou cette affirmation vous concerne :

- Est-ce que dans la salle, il y a des personnes qui sont professionnelles en lien avec la mer ? Levez la main si c'est le cas. Vous êtes sept.
- Est-ce que parmi vous, il y a des personnes qui sont engagées, militantes, en lien avec le littoral, la biodiversité ou la mer ? Vous êtes quatre. Monsieur, vous avez deux casquettes.
- Est-ce qu'il y a des personnes qui sont habitantes, tout le monde a un lien avec la mer en habitant à Saint-Nazaire ou aux alentours, mais êtes-vous aussi plaisanciers, ou faites-vous des activités maritimes ? Monsieur, vous avez trois casquettes. Vous êtes le professionnel de la soirée.
- Est-ce que parmi vous, en sortant un peu du sujet de la mer, y a-t-il des élus de communes, de département ? Monsieur, merci d'être avec nous.

- Est-ce que dans la salle, il y a des personnes qui sont agents de la fonction publique territoriale ou étatique ? Il y a une surreprésentation.
- Est-ce qu'il y a des personnes qui n'ont jamais levé la main, et que j'aurais oubliées ? Nous avons fait notre travail. Nous voyons ici les différents usages en lien avec la mer. A-t-on oublié quelqu'un dans ces propositions, quelqu'un qui ne pouvait pas être présent ce soir ? Nous parlons beaucoup de mer, nous avons peut-être oublié la faune et la flore maritime qui ne peuvent pas être présentées, et qui comptent aussi sur le sujet de la mer. Merci beaucoup. Nous en savons un peu plus sur qui est avec nous ce soir.

Quand on parle de la mer en débat, de quoi parle-t-on ? Je repasse la parole à Karine BESSES.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

« La mer en débat » est un débat public. Comme tous les débats publics, il est organisé par la CNDP, Commission nationale du débat public. Moi aussi, je vais faire un petit sondage. Qui connaît la CNDP dans la salle ? Quasiment tout le monde, ce qui va me simplifier la tâche. C'est bien, parce que ce n'est pas toujours le cas. C'est donc une autorité administrative indépendante qui existe depuis 1995. Elle est chargée de veiller au respect du droit constitutionnel à l'information et à la participation du public. C'est donc un droit inscrit dans la constitution : toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. La CNDP est donc là pour faire appliquer ce droit-là, et c'est dans ce cadre-là qu'elle organise les débats publics. Elle est indépendante, c'est important de le comprendre, par rapport à l'État et au maître d'ouvrage.

Son rôle : la CNDP est saisie, elle ne se saisit pas elle-même, sur certains projets ou sur des planifications de politique publique pour assurer l'information et la participation du public. Dans le cas des débats publics, nous allons veiller à la transparence, à l'accessibilité, à la complétude de l'information. Ce droit, c'est l'information du public, donc il faut une information transparente et la plus accessible possible. Nous allons mettre en place l'organisation des échanges, les modalités, c'est-à-dire les réunions et tous les endroits où les personnes vont pouvoir venir participer et s'informer. Nous allons également veiller, et c'est un de nos rôles importants, à la restitution de la parole du public. Nous sommes neutres sur le projet, sur le sujet de la mer, sur les politiques ou sur la planification qui sera faite sur la mer, nous n'avons pas d'avis à donner. Par contre, nous sommes là pour mettre en valeur et faire émerger la parole du public et des acteurs. Deux mois après le débat, nous ferons un compte-rendu de tout ce qui se sera dit, et nous ferons également des propositions. Et puis, nous veillerons à ce que le maître d'ouvrage, ici l'État, puisse faire ce que nous appelons dans notre jargon la réalisation des comptes, qu'il puisse venir dire comment il a entendu ces avis-là, comment il a entendu la parole du public, comment il compte y donner suite et comment elle sera prise en compte. Voici donc notre rôle dans l'organisation du débat public.

Le nom du débat public est donc « La mer en débat ». C'est le premier débat public de planification maritime, c'est vraiment important de le souligner. C'est la première fois que nous allons discuter au niveau national, et donc sur chaque façade, de la mer. C'est à peu près quatre mois, du 20 novembre au 26 avril. La CNDP a donc été saisie par pas moins de trois ministères, le ministère de la Transition énergétique, le ministère de l'Écologie et de la mer, et également le gestionnaire des réseaux des transports d'électricité, RTE, qui nous a co-saisi. Nous avons donc été saisis sur la mise à jour des documents stratégiques de façade et sur la cartographie de l'éolien en mer. Cela signifie que l'État a la volonté, et propose aujourd'hui, de disposer en mer 45 GW d'éoliennes dans les parcs éoliens en mer. 45 GW, pour vous donner la mesure, le parc éolien de Saint-Nazaire, c'est 0,5 GW. Il faut donc également réfléchir à cela dans ce débat sur la mer. Concernant les documents stratégiques de façade, je laisserai à l'État vous expliquer ce dont il s'agit, mais cela permet de planifier pour demain les usages de la mer.

Ce qui est également important de souligner, nous allons faire un grand débat sur l'ensemble des projets, sur ces 45 GW de parc éolien, et a priori, selon la dernière loi qui est sortie, nous ne reviendrons plus, nous ne nous concerterons plus projet par projet. Nous ne ferons plus de débat public projet par projet. Il y aura bien sûr de la concertation, mais pas de débat public à proprement parler.

Le débat est donc national, et il se passe sur les quatre façades. Nous, bien sûr, il s'agit de la façade que l'on appelle NAMO, Bretagne et Pays de la Loire. Elle concerne ces deux régions, et ce débat est donc organisé par la CNDP. Nous sommes une équipe, nous avons été nommés par les membres de la CNDP, et nous sommes finalement des citoyens. Certes, nous sommes salariés, nous travaillons dans divers secteurs, d'autres sont retraités, nous avons également des universitaires. Nous sommes une équipe par façade. Nous sommes cinq aujourd'hui, et nous avons une équipe de salariés qui mettent en œuvre. Il est aussi intéressant de savoir que le débat est mis en place par des citoyens. Nous sommes un peu spécialisés sur ces questions-là, mais nous sommes neutres et n'avons pas de conflits d'intérêts sur ces questions.

Concernant les grands thèmes qui vont vous être présentés, nous, CNDP, avons fait toute une étude de contexte. Nous avons étudié cette question de la mer, de ses usages et de comment planifier cela dans les documents stratégiques de façade. Nous avons rencontré les acteurs, et nous avons constaté, avec les citoyens également, cinq grands thèmes :

- les rapports entre la mer, la terre et la société : comment les citoyens envisagent et se représentent la mer, et aussi quelquefois les rapports entre la terre et la mer ? Nous savons que la terre impacte aussi le niveau de la mer et le bon état écologique de la mer. Les activités qui se passent en terre impactent la mer.
- L'environnement, le climat, la biodiversité : le fameux bon état de la mer qui doit être garanti par les documents stratégiques de façade. Ils doivent aider à construire ce bon état de la mer à le renforcer.
- L'éolien en mer et les énergies marines renouvelables : avec cette proposition de 45 GW d'éoliennes, mais aussi d'autres énergies marines. Il y a des alternatives. C'est un débat public, il faut aller voir l'opportunité de faire ces 45 GW, voir les alternatives et se poser tout un tas de questions lors de ce débat public ensemble.
- Les activités maritimes et littorales : bien sûr la pêche, qui est très importante, mais également toutes les autres activités comme l'ostréiculture, le transport maritime, etc.
- La gouvernance et la participation du public : comment le public est associé ? Nous, c'est notre rôle de l'associer pendant le débat public, mais comment il est associé en général dans les décisions qui se prennent sur la mer. Comment les acteurs, les pêcheurs, les ostréiculteurs, les personnes qui défendent l'environnement sont associés également ? Cette mer, ce travail, il se planifie depuis très longtemps avec beaucoup d'acteurs, donc nous pourrions aussi débattre de cela. En tout cas, nous avons remarqué que ce sujet intéressait le public et les acteurs.

Rapidement, les modalités du débat. Nous, CNDP, nous proposons ces modalités avec des parcours de la mer par façade. Notre parcours de la mer a commencé la semaine dernière, et aujourd'hui, nous faisons la première rencontre publique de cette ampleur sur le territoire. Nous vous montrerons un peu ce que nous avons fait la semaine dernière, nous sommes allés au plus près des publics. Et puis, bien sûr, il y a des outils en ligne. Nous avons fabriqué un certain nombre d'outils numériques participatifs qui permettent à tout citoyen de pouvoir rentrer facilement dans le débat, parce que tous ces sujets ne sont quand même pas simples. Nous espérons donc, avec ces outils avec lesquels nous avons déjà eu beaucoup de participation, nous avons en effet un grand nombre de participants depuis que nous avons lancé ces outils-là, qui utilisent cette application pour donner leur avis, pour mieux comprendre le débat. Nous nous rassemblerons après ces parcours de la mer en transversale, au niveau national, pour faire le bilan de ce qui sera dit sur chaque façade, donc avec cet événement de la mer en 3D.

Précisément sur la Bretagne-Pays de la Loire, nous avons six rencontres publiques en présentiel comme aujourd'hui, la première à Saint-Nazaire, sept tables rondes et ateliers en ligne pour approfondir les sujets, les grands thèmes présentés ci-dessus. Vous êtes vraiment les bienvenues à ces ateliers en ligne, vous pouvez vous inscrire à tout moment sur le site Internet. Nous avons des débats mobiles, des ateliers fresques de la mer en débat, comme la fresque du climat, des travaux avec des universitaires, parce que cela nous a semblé important aussi d'aller voir les jeunes et les Masters, la participation aussi des publics éloignés. Nous pouvons aussi, à la demande des acteurs du territoire, d'associations ou

divers acteurs, des Conseils de développement ou même des communes ou des villes, venir les accompagner dans l'animation d'un débat localement. Nous nous mettons donc au service.

Voici donc les gros points d'escale, sachant que nous allons rayonner autour de ces villes, notamment dans les débats où nous allons sur les marchés des villes avoisinantes pour aller au plus près des publics.

Un petit retour sur notre escale à Saint-Nazaire, nous avons fait un certain nombre de visites, nous avons été au marché, etc.

S'agissant de l'objectif de la réunion publique, vous dire quand même ce que nous faisons ensemble ce soir : vous présenter le cadre du débat, que l'État va compléter. Nous, CNDP, sommes donc garants de ce cadre du débat et des modalités, ainsi que de vous présenter les différents moyens de participer. Nous y reviendrons à la fin, en conclusion. Merci.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Nous avons évoqué de grands mots, comme la planification, ainsi que ce document stratégique de façade de différentes modalités. En effet, ce soir, c'est une réunion parmi tout ce qu'il peut se passer en Bretagne et Pays de la Loire. Beaucoup d'informations, mais la Commission nationale du débat public n'est pas seule, bien sûr.

En intervenants fil rouge aujourd'hui, nous avons deux intervenantes et un intervenant : Estelle GODART, de la Mission coordination politique de la mer et du littoral de la Direction interministérielle de la mer, merci beaucoup, Agnès LEVEL, de la Mission énergie et changement climatique de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire, et enfin, Monsieur Bertrand BOURDON, pilote de la concertation du côté RTE, qui viendra nous voir juste après.

Merci beaucoup. L'État est donc avec nous aujourd'hui et va nous présenter ce que veut dire ce document stratégique de façade, la planification, ce qui se cache derrière ces grands mots. Mais je crois qu'il y avait avant une vidéo à nous partager pour avoir la prise de parole des différents acteurs qui sont autour de la CNDP, mais aussi de la maîtrise d'ouvrage, sur le débat.

Diffusion d'une vidéo

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci à la régie pour la vidéo, et merci à celles et ceux qui l'ont élaborée. C'est intéressant, car nous avons également deux acteurs qui seront avec nous ce soir, qui interviendront au même titre que la CNDP et que la maîtrise d'ouvrage.

Je me tourne vers vous, Mesdames. En quelques mots, peut-être Madame GODART, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la maîtrise d'ouvrage, ce que cela signifie ? Je ne sais pas si dans la salle, tout le monde sait ce qu'est une maîtrise d'ouvrage.

Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral — DIRM NAMO

Bonjour à toutes et tous. Qui est la maîtrise d'ouvrage ? Effectivement, Madame BESSES l'a évoqué rapidement en introduction. La maîtrise d'ouvrage est la structure qui porte le projet, en l'occurrence, c'est la planification maritime notamment déployée par le document stratégique de façade. Nous sommes en maîtrise d'ouvrage : L'État au niveau national, le ministre de la Transition écologique, le ministre de la Transition énergétique, le secrétaire d'État à la mer, avec Réseau de transport électricité, RTE, l'entreprise de service public qui gère le réseau électrique français, et qui est donc missionné par l'État pour assurer le raccordement des parcs d'éoliennes en mer.

En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage représentée au niveau local, comme indiqué, le périmètre de travail, ce que nous appelons la façade NAMO, donc Nord Atlantique Manche Ouest, est la délimitation administrative de la planification maritime en France. Notre façade est constituée de deux régions, la région des Pays de la Loire et la région Bretagne. Au niveau local, la maîtrise d'ouvrage est représentée par les préfets coordonnateurs des façades appuyés par leur service technique. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les deux DREAL, Pays de la Loire et Bretagne,

qui sont plus particulièrement en charge du volet énergies marine renouvelables sur cette planification, et la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest, la DIR NAMO, qui est en charge de la coordination des activités maritimes, est représentée ce soir par moi-même, la DREAL Pays de la Loire par Agnès, et RTE par Bertrand.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Nous parlons du document stratégique de façade, en quelques mots, qu'est-ce que c'est ? De quoi parle-t-on ?

Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral — DIRM NAMO

En quelques mots, le document stratégique de façade est l'outil de mise en œuvre de la planification maritime à l'échelle de la façade, donc des deux régions, Bretagne et Pays de la Loire. La planification maritime est un terme qui vise à qualifier la façon d'organiser les activités maritimes dans le temps et dans l'espace en prenant en compte trois dimensions : l'environnement, le social et l'économie. La planification maritime est cadrée au niveau européen.

Nous nous inscrivons donc dans un cadre européen, guidé par deux directives, une directive plutôt à vocation environnementale, et une directive plutôt à vocation socio-économique. La France a fait le choix de traduire ces deux directives dans une stratégie unique, la stratégie nationale mer et littoral. C'est important de le mentionner, parce que cela apporte une vision intégrée et intégratrice des trois piliers : l'environnement, le social et l'économique. Cette stratégie nationale est en cours de révision, et la nouvelle sera adoptée d'ici la fin de l'année. Le document stratégique de façade décline les deux directives européennes et les grandes orientations de la stratégie nationale au niveau de la façade, donc de la région Bretagne et de la région Pays de la Loire.

La deuxième particularité de la planification maritime, et donc du document stratégique de façade, c'est une politique publique très concertée au sein d'instances de gouvernance. Ce sont des instances institutionnelles qui permettent à l'État, le maître d'ouvrage, de travailler avec les différentes parties prenantes et les représentants des usagers de la mer et du littoral à l'échelle nationale ; à l'échelle de la façade avec le Conseil maritime de façade, et à l'échelle régionale avec des assemblées organisées au niveau de chacune des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Plus précisément, pour élaborer un document stratégique de façade, nous nous plaçons dans un cycle de six ans. Tous les six ans, nous élaborons le DSF, et nous avons également six ans pour le mettre en œuvre. C'est un document qui, comme son nom l'indique, présente un volet stratégique, mais également un volet opérationnel. Pour élaborer la partie stratégique, nous nous appuyons sur un état des lieux des activités en mer et de l'état de l'environnement marin. Sur la base de cet état des lieux, nous définissons des objectifs stratégiques ainsi qu'une vision de l'organisation et de l'occupation de l'espace maritime.

Le volet stratégique sur la façade nord Atlantique Manche Ouest a été adopté en 2019. Il est en cours de mise à jour, puisque nous devons le mettre à jour d'ici 2025, ce qui est l'objet du débat public organisé. Le volet opérationnel, ce sont des actions décidées pour adopter et atteindre les objectifs définis en 2019. Il a été adopté en 2019, et est donc en cours de mise en œuvre.

Dernier point à mentionner, c'est un document qui est opposable, qui s'applique à la fois aux activités ou projets en mer, mais également projets à terre s'ils ont une influence sur les milieux marins et les activités en mer.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Une dernière question, il y a déjà une gouvernance installée. Le sujet prend aussi du temps, vous parlez de ce cycle de six ans. Quelles sont vos attentes par rapport aux débats pour venir justement contribuer à la réflexion sur ces axes stratégiques et pour la suite ?

Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral — DIRM NAMO

Ce qui nous porte sur l'exercice de planification et de mise à jour de la stratégie, c'est la prise en compte de lignes de force qui étaient déjà présentes en 2019, mais qui sont renforcées. C'est ce que vous voyez sur la slide qui vous est présentée. Les quatre priorités de la planification actuelle sont :

- elle contribue à la neutralité carbone en 2050 : répondre aux engagements de la France de neutraliser les émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire que ce que la France émet, elle le stocke, et le bilan est donc nul. L'espace maritime des activités y contribue, ainsi que les milieux marins,
- la biodiversité : atteindre le bon état écologique du milieu marin, et également avoir des écosystèmes qui soient plus résilients aux effets du changement climatique,
- l'équité, une stratégie et une planification qui doivent permettre le bien-être des populations qui vivent sur le littoral, ainsi que les salariés des activités maritimes,
- et l'économie, donc une planification qui permet aussi le développement d'une économie bleue durable, et qui contribue à la souveraineté française. Dans le contexte actuel, nous pensons énormément à la souveraineté énergétique et alimentaire.

Ce sont donc les grandes lignes de force pour la planification qui nous attend. Plus particulièrement sur les attentes de la maîtrise d'ouvrage sur le débat, les questions qui sont posées au public, nous avons trois attentes. La première, c'est que le débat public nous permette de mettre à jour la stratégie de façade, donc en particulier mettre à jour les enjeux et les objectifs stratégiques au regard des lignes de force, les priorités présentées ci-dessus. Également, re-questionner les principes de cohabitation entre les différents usages en mer et les enjeux environnementaux.

La deuxième priorité, c'est de contribuer à identifier des secteurs pour le développement de la protection forte en mer. La protection forte désigne des secteurs sur lesquels le niveau de protection environnementale est un peu plus fort que les standards. C'est une labellisation. L'objectif du débat est de pouvoir atteindre 3 % de l'espace maritime français en zone de protection forte à l'issue de ce cycle de planification.

Agnès LEVEL, Chargée de mission énergie et changement climatique — DREAL Pays de la Loire

Bonjour à tous, pour compléter, la troisième attente de la maîtrise d'ouvrage concerne le développement de l'éolien en mer. Comme évoqué en introduction, nous visons la mise en service à 2050 de 45 GW, ce qui implique l'occupation de 1 à 3 % de l'espace maritime de la France métropolitaine. C'est un enjeu important, d'où l'enjeu de le planifier et d'avoir ce débat aujourd'hui, de pouvoir identifier les zones qui seront prioritaires en mer, mais aussi à terre pour permettre l'implantation d'éoliennes et de leur raccordement. Nous attendons de cette période de participation du public pendant le débat qu'il puisse contribuer à l'identification de ces zones. Le produit de sortie du débat, l'objectif est d'aboutir à l'élaboration de deux cartographies à deux horizons temporels différents. Une première cartographie à horizon dix ans, où nous visons à identifier des zones qui permettraient d'installer au moins 15,5 GW, qui sont donc à identifier et attribuer. C'est vraiment dans un enjeu de répondre aux besoins en électricité décarbonée et d'atteindre nos objectifs climatiques de baisse des émissions de gaz à effet de serre à cet horizon de dix ans. Et puis, une cartographie à une portée un peu plus lointaine, à horizon 2050, où il faudra encore identifier davantage de zones pour installer 19 GW supplémentaires, et donc atteindre ces 45 GW à 2050. En tout cas, c'est ce que nous proposons.

L'enjeu de cette cartographie plus lointaine est de donner la visibilité sur la planification et le développement de l'éolien en mer parmi les autres usages et activités, à la fois pour le citoyen et pour le public, mais également pour les parties prenantes, notamment des personnes de la filière industrielle.

Mme Ophélie BRETAEU, WDPE

Merci, donc trois attentes de votre côté. Peut-être pour conclure, vous parliez de calendrier. Que faut-il retenir de ce calendrier avec ces différentes étapes ?

**Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral
— DIRM NAMO**

Il s'agit du calendrier de mise   jour de la strat gie de faade. Nous sommes au niveau du d bat public qui se poursuit jusqu'  avril.   compter d'avril, sur la base du bilan des garants, l' tat va r pondre au bilan des garants, puis prendre en compte ce bilan pour  laborer un premier projet de strat gie de faade maritime, qu'il aura  galement soumis   une  l vation environnementale pour  valuer les effets du projet sur l'environnement. Sur la base de ce premier projet, donc qui prend en compte les enseignements du public, nous rentrons dans un cycle de consultation et d'avis, donc   la fois de l'avis de l'autorit  environnementale, mais  galement une nouvelle consultation du public. Vous pourrez  tre amen s   vous exprimer   cette occasion d but 2025. Ensuite, sur la base de ces diff rents avis, l' tat finalise la strat gie de faade pour son adoption mi-2025. Nous nous projetons donc sur un an.

En ce qui concerne le volet cartographie, il y a la partie cartographique avec une mise   disposition par l' tat des cartes sur les enjeux  cologiques qui sont jug es d'int r t pour la protection forte. Elles sont mises en ligne sur le site de la Commission nationale du d bat public, et  galement des travaux   venir sur la partie  olienne en mer.

Agn s LEVEL, Charg e de mission  nergie et changement climatique — DREAL Pays de la Loire

Merci. Effectivement, aujourd'hui, nous n'avons pas mis au d bat une proposition d' tat de zones propices   l' olien en mer, mais c'est un travail que nous menons, et nous pr voyons d'apporter ce travail aux d bats courant janvier. Pour l' olien en mer, le processus est aussi en parall le. Il y a un objectif, qui est un peu moins dans la dur e que la strat gie franaise, c'est d'aboutir, suite   la r ponse de l' tat,   une d cision minist rielle qui validerait les zones d'implantation et les deux cartographies. L'id e est de prendre en compte tout ce que nous avons pu recevoir dans le d bat, et de valider des cartographies pour, d s 2025, pouvoir lancer un ou plusieurs appels d'offres pour une premi re vague de 10 GW d'installation d' olien en mer.

Mme Oph lie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Beaucoup d'informations. C'est aussi l'objectif de la r union publique, diffuser au niveau de l'information de l' tat des r flexions, des attentes, de comment la Commission nationale de d bat public va aussi s'inscrire dans ce d bat et ce qui est propos . Ce que je retiens, c'est aussi la mise   jour de cette strat gie de faade, et ce sont un peu aussi les diff rents maillons du d bat public, comment, par ce rendez-vous ce soir, mais aussi les autres r unions publiques qui auront lieu en Pays de la Loire, Bretagne et les autres faades, mais aussi d'autres ateliers th matiques men s, vont contribuer   r aliser le rapport de la Commission du d bat public qui sera remis   la ma trise d'ouvrage.

J'imagine que vous questionnez sur ce que nous allons faire ce soir, quel va  tre votre r le. Ce que nous voulions vous proposer aujourd'hui, c'est de pouvoir rentrer en interaction avec vous,  changer sur trois enjeux identifi s dans ce document strat gique de faade : les activit s maritimes et littorales, l' olien en mer et la transition  nerg tique et l'environnement marin. Et de pouvoir, ce soir, avoir une pr sentation de la ma trise d'ouvrage, que vous puissiez lui poser des questions, partager vos craintes, vos questionnements sur ces diff rents volets.

Pour cela, le d roul  sera   peu pr s le m me, on vous donnera une vingtaine de minutes pour qu'avec vos voisins, vous puissiez  changer sur ce qui sera pr sent , pour ensuite poser des questions   nos intervenants.

Avant de passer   cette s quence qui va nous amener jusqu'  21h, avez-vous des questions sur le cadre du d bat, peut- tre pour Madame BESSES, sur le document strat gique de faade du c t  ma trise d'ouvrage, ou sur la m thode de la soir e ? Sur ce dernier sujet, je pourrais r pondre.

Mme LE MIUTEK V ronique

Ce que je comprends, c'est que pour le moment, l' tat, vous avez d fini une  norme zone, mais pour le moment, nous ne savons pas encore o  l' tat veut implanter le prochain parc.

Agnès LEVEL, Chargée de mission énergie et changement climatique — DREAL Pays de la Loire

Merci pour votre question. Effectivement, à ce stade, pour l'instant, nous n'avons pas versé aux débats la contribution de l'État sur ces zones. Pour autant, il y a un certain nombre d'enjeux qui sont disponibles sur un portail, GéoLittoral, qui permet déjà à tout un chacun de commencer à apprécier les enjeux qui existent au niveau de la façade qui pourront être pris en compte pour définir des zones d'implantation. Nous nous fixons tout de même un certain nombre de facteurs en entrée pour la cartographie. Nous y reviendrons peut-être un peu plus tard, avec le sujet de l'éolien en mer. Effectivement, pour l'instant, nous n'avons pas versé notre travail de carte, nous avons également besoin de récolter un certain nombre d'études qui vont arriver, de mieux appréhender ces sujets pour les verser aux débats. Cela reviendra courant janvier.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Ce sera le sujet de notre deuxième exploration. Je vous propose de commencer avec le premier sujet qui nous rassemble : les activités maritimes. Je voulais tout d'abord vous poser une première question. Des cartons jaunes/orange et bleus vous ont été distribués.

Vous semble-t-il possible de concilier le développement de l'ensemble des activités en mer avec la préservation de celles-ci ? Si vous considérez que « oui, c'est tout à fait possible », je vous invite à lever le carton bleu. « Non, cela n'est pas possible », nous n'avons pas le carton blanc, mais levez la main, ou la dernière option, « éventuellement, mais avec des conditions fortes sur le développement des activités ». Je vous en prie, vous pouvez lever la main ou vos cartons.

Nous avons cinq « non, cela n'est pas possible », un petit tiers de la salle sur le bleu, mais majoritairement les mains qui sont « éventuellement, mais avec des conditions fortes de développement des activités ». Avant d'évoquer les activités maritimes, je voulais vous partager le résultat d'une enquête qui a été menée auprès de 1500 personnes, mais aussi des focus groups.

Un intervenant dans la salle

Pourriez-vous lister les activités maritimes ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

C'est très bien, Monsieur, vous suivez très bien. Justement, c'est l'intervention que nous voulions vous faire ensuite pour mettre en parallèle la diversité que vous représentez dans la salle, mais aussi un panel national auquel Ipsos, un institut de sondage, a posé une question similaire. Certains estiment qu'il faudrait développer l'utilisation de la mer et de ses ressources pour faire face aux défis en termes d'électrification et de transition énergétique. Êtes-vous d'accord ou en désaccord ? Pardonnez-moi, ce n'est pas la bonne question, mais cette source est disponible sur Internet et sur le site du débat. 76 % du grand public interrogé étaient en faveur de celles et ceux qui levaient le carton jaune tout à l'heure, donc il faut plutôt protéger les milieux marins et renoncer à exploiter les espaces et les ressources de la mer. 24 % du grand public étaient pour ceux qui levaient la carte n°2. Il est intéressant de voir que sur un panel de 1700 personnes, ce n'est pas forcément représentant ici ce soir. Je m'excuse pour la question, c'était une erreur de ma part.

Nous allons donc commencer à présenter les activités maritimes et littorales. Je vais laisser la place à Monsieur Pascal BRERAT, membre de l'équipe du débat, qui va nous expliquer ce que sont ces activités et ce qu'elles sous-tendent comme sujet, avant de laisser de nouveau la parole à Madame GODART.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

Bonjour à toutes et à tous. Un débat public est fait pour vous informer, mais aussi pour que vous ayez la parole. Je vais essayer d'être le plus bref et le plus succinct.

Planifier, c'est organiser l'usage et la préservation des espaces et des milieux dans le temps. C'est extrêmement important. On ne peut pas dissocier activités, milieux dans lesquels ils exercent, ne serait-ce que parce qu'en général, le milieu est la raison d'être de la position de l'activité. La deuxième chose qui est très importante à avoir en tête, c'est qu'il y a des activités qui s'exercent dans le milieu, la pêche, pourquoi pas des activités éoliennes, des extractions de granulats, l'aquaculture, etc., mais aussi de l'archéologie sous-marine ou d'autres types d'activités auxquelles on ne pense pas forcément. Mais il y

a aussi beaucoup d'activités qui s'exercent à terre, parfois très loin. Elles peuvent être urbaines, la ville produit un certain nombre de produits, de pollutions, qu'elle rejette et qui finissent assez facilement en mer. C'est vrai aussi pour l'agriculture, dans certains cas, c'est vrai de l'industrie, des activités tertiaires. Donc, quand on parle d'activité, on est obligé de considérer l'ensemble.

Ce que nous attendons, ce qui est un enjeu pour le débat public, c'est que tous les acteurs, ceux qui exercent les activités, ceux qui en tirent profit, ceux qui les observent et qui ont un intérêt particulier à la préservation du milieu puissent exprimer, avec leurs arguments, leur point de vue sur le sujet en ayant été préalablement informés au maximum. Ils peuvent le faire ici, vous pouvez le faire aussi bien de façon tout à fait dématérialisée au fur et à mesure du débat, au fur et à mesure que des opinions diverses sont exprimées.

La deuxième chose, elle est symétrique. Cela vaut non seulement pour les activités, mais aussi pour les milieux. La plupart des bons connaisseurs des milieux sont les personnes qui exercent les activités, donc c'est aussi à eux d'exprimer dans quelle mesure ils sont prêts à faire évoluer ou adapter leur activité à la contrainte particulière.

Le troisième enjeu, c'est celui du cumul des incidences. Dès qu'on fait quelque chose, cela a une incidence, parfois positive, parfois négative sur le milieu. Il est important que chacun exprime bien, parce que c'est le plus difficile, quel peut être le cumul de telle ou telle activité, avec celles perçues à gauche et à droite.

Dernier enjeu, qui est souvent oublié : quand on planifie, il est nécessaire de prévoir comment rendre compte du résultat de ce qui a été planifié dans le temps à venir. N'hésitez surtout pas à faire valoir vos attentes en termes de compte-rendu du futur DSF. C'est essentiel pour la bonne gouvernance de ces outils. Voilà un très rapide et très succinct panorama de l'affaire. Je laisse à la maîtrise d'ouvrage le soin de rentrer dans les détails.

Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral — DIRM NAMO

En ce qui concerne les éléments introductifs que nous souhaitons vous livrer avant d'entrer dans l'animation et les questions qui seront posées au public, c'est effectivement présenter comment la planification maritime se traduit, toujours dans notre document stratégique de façade.

Planifier, c'est effectivement réussir à organiser des activités dans le temps et dans l'espace, donc des activités maritimes qui sont diversifiées, plurielles, qui utilisent de façon différente l'espace maritime et qui ont des dépendances et des usages différents, entre utiliser simplement la surface de la mer, la colonne d'eau, les fonds marins, être fixes ou mobiles, avoir besoin du littoral ou non pour pouvoir s'exercer. Au niveau de la façade maritime, et donc des deux régions Bretagne et Pays de la Loire, cette carte illustre le fait que nous sommes sur une façade qui est un espace maritime très important, 142 000 km². C'est la façade la plus grande au niveau national. Sans entrer dans les détails de la carte, cela illustre toutes les activités maritimes présentes avec une concentration assez importante sur les eaux côtières, sur un périmètre qui va du continent jusqu'à 22 km au large. C'est aussi une façade qui est un point important au niveau national, avec des routes de transport maritime importantes, le rail d'Ouessant, qui est très importante en termes de fret, une façade qui est la première pour la pêche, au second rang national pour l'aquaculture, second rang également pour le tourisme littoral, qui présente 14 ports, dont Saint-Nazaire avec le grand port maritime notamment. Une façade qui a donc des enjeux d'organisation des activités socio-économiques conséquentes du fait de la pluralité de ses activités.

Le DSF répond à cet objectif de planification à travers la carte d'évocation. C'est une projection de la carte de 2019. Nous planifions dans le temps et dans l'espace les activités au travers de 13 zones géographiques définies en 2019 sur la base de leurs caractéristiques géographiques, environnementales, et également sur la base de leurs usages actuels et futurs. Nous nous projetons sur six ans, mais également à horizon 2030. L'objectif de la planification au sein du DSF est de pouvoir définir sur chacun des secteurs d'une activité ou deux qui s'exercent de façon prioritaire, mais toujours en cohabitation avec d'autres activités, il ne s'agit pas d'usages exclusifs, et surtout, toujours en visant l'atteinte du bon état écologique des milieux marins. Nous considérons que la conciliation entre le maintien des usages et leurs développements est compatible avec le bon état des milieux marins.

En 2019, cette carte identifiait déjà par exemple les zones de développement des éoliennes en mer, nous étions déjà dans cette dynamique-là. L'enjeu du débat, pour nous, est de pouvoir requestionner les priorités d'usage au sein des zones pour répondre aux enjeux de développement des éoliennes en mer, mais également de protection forte, tout en maintenant les conditions de maintien des usages historiques que sont la pêche et l'aquaculture notamment.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci beaucoup. Pour aborder cette question des activités maritimes et littorales, on parle de cohabitation, de priorisation, vous avez aussi évoqué les différents enjeux qui sont propres à la façade, nous vous proposons de discuter avec vos voisins de vos craintes.

Je vous propose de faire un groupe de quatre à cinq personnes avec vos voisins, ce sera une bonne occasion pour vous rencontrer. Par rapport aux activités maritimes et littorales, est-ce que vous avez des craintes, des points d'intention à partager avec la salle ? C'est aussi discuter du principe des conditions de cohabitation. Avez-vous des conditions d'une bonne cohabitation sur le sujet exposé ? Et enfin, deux questions de clarification à poser avec l'intervenante.

Je vous propose donc de former les groupes et de nommer un potentiel rapporteur en lui demandant de lever la main. Prenez bien note de vos échanges, afin de les partager ensuite avec nos intervenants.

Madame Ophélie BRETAUDEAU forme les groupes de travail dans la salle

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Je vous invite à conclure. Nous allons passer aux échanges avec nos intervenants, Monsieur BRERAT et Madame GODART.

Merci beaucoup, notamment aux scribes qui ont pris des notes. C'est un document très précieux pour nous. Nous savons que dans le temps imparti, il est difficile de partager l'ensemble des contributions des différents groupes. Ces documents, merci de nous le rendre à la fin, il fera également partie de la synthèse de la réunion publique de Saint-Nazaire ce soir.

Vous êtes donc douze groupes mobilisés. Je vous propose de tirer au sort trois groupes qui vont pouvoir partager les retours de leurs échanges, mais aussi les questions qu'ils souhaitent adresser à Madame GODART et Monsieur BRERAT de la CNDP, afin de partager vos craintes, vos questions de compréhension potentiellement, avant qu'ils puissent y répondre. Trois groupes différents seront tirés au sort en fonction des thèmes qui nous rassemblent.

Le premier tiré au sort est le groupe n°12. Je vous invite à nous rapporter deux messages clés de vos échanges, à l'image de ce que je vais demander aux intervenants, vous aurez maximum 1 minute 30 pour nous partager la teneur de vos échanges. Merci.

M. AUGÉ Bertrand — Rapporteur groupe 12

Nous aurions peut-être dû nous mélanger, car nous sommes tous les trois d'un établissement public, l'Office français de la biodiversité. La prochaine fois, on se retournera.

La crainte éventuelle, c'est que l'éolien soit une activité qui puisse supplanter d'autres activités, qui puisse l'emporter dans le cadre du débat public. Qu'il soit trop prédominant dans le débat public par rapport aux autres activités. Et sur la 2e question concernant la bonne cohabitation entre les usages et le développement d'activités durables, c'est également la prise en compte de l'environnement, dont dépendent un certain nombre d'activités, pour que les activités qui dépendent le plus du milieu marin puissent exister et se maintenir, il faut que les autres activités qui en dépendent moins aient un impact raisonné, limité sur l'environnement.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci beaucoup. Je vais tirer au sort un autre groupe. Le n°3.

Mme Gwenola KERVINGANT — Rapporteur groupe 3

Une des craintes qui nous est venue à l'esprit, c'est l'absence dans la présentation qui a été faite jusqu'à présent de la sobriété. Comment aborder ce sujet ? Sommes-nous en mesure aujourd'hui de développer une économie autour de la sobriété ? Et puis, les gros retards pris en matière de prise en compte de la biodiversité, comment imaginer rattraper ce retard ? C'est donc la grosse crainte qui nous est venue à l'esprit aujourd'hui.

Sur les questions, comment va-t-on pouvoir concilier les usages pour garantir l'amélioration du bon état écologique ? Nous sommes dans cette perspective-là, ce n'est pas un impact limité, nous devons améliorer le bon état écologique tout en développant de nouvelles activités. C'est un enjeu énorme, et aujourd'hui, ce n'est pas limpide. La question complémentaire, quand on industrialise la mer, toutes activités confondues, peut-on penser améliorer la biodiversité du milieu ?

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Un dernier groupe avant de passer à la réponse des différentes personnes présentes : le n°9. Le défi est de faire part d'éléments différents de ce qui a été présenté par les autres groupes pour avoir un autre regard.

M. Bernard GUIHENEUF — Rapporteur groupe 9

Nous faisons un constat sur la pêche côtière, en constatant que le poisson se raréfie, et que les populations diminuent de manière assez conséquente. Une question aussi sur la pêche professionnelle, est-ce que les pratiques actuelles sont compatibles avec la préservation des espèces ? Puis une troisième question que nous avons sur l'artificialisation des sols et son impact sur le littoral.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour ce retour. À l'image des minutes que vous aviez, nous avons huit minutes du côté des intervenants pour répondre à ces questions. Avant de passer la parole à Madame GODART, Madame BESSES voulait aussi réagir pour la partie éolien.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Par rapport à ce qui a été exprimé, de ne pas trop évoquer une activité dans le débat, de ne pas parler notamment que de l'éolien, c'est vrai que nous avons organisé le débat pour que nous puissions parler de toutes les activités. Ce soir, je réponds aussi à la question sur le fait que nous n'avons pas encore abordé la biodiversité. C'est le point juste après, nous aurons un zoom là-dessus. Il y aura également un atelier visio sur ce sujet. Nous en parlerons donc tout le long du débat. C'est vous qui faites le débat, c'est bien le public. Nous donnons juste l'occasion au public de venir, et vous faites le débat. Si vous voulez parler de la biodiversité ou d'autres activités, c'est aux citoyens, aux acteurs de les mettre en avant et de demander à la maîtrise d'ouvrage, ou à nous, CNDP, d'organiser peut-être des réunions supplémentaires sur tel ou tel sujet que vous auriez envie d'aborder.

Et puis, il faut faire le lien entre les activités et leurs impacts cumulés, en brossant, en cadrant ce premier enjeu sur les activités maritimes.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

Je souhaitais rebondir sur la question de la sobriété. Effectivement, les débats publics interviennent dans le cadre de droits, sur des sujets cadrés qui relèvent du Code de l'environnement. Il n'y a pas de plan-programme de sobriété de nos sociétés, il n'y a pas un endroit où on dit : « On va faire un plan-programme de sobriété, puis on va en débattre. » Par contre, ce que nous savons plus ou moins faire, c'est qu'à chaque fois que nous faisons des projets ou des plans-programmes, normalement, nous devons mettre en œuvre un dispositif qui s'appelle « éviter, réduire et compenser ». Donc « éviter », c'est nécessairement poser à un moment la question de la sobriété. D'autre part, dans tous les débats publics, systématiquement, l'option zéro doit être envisagée, ainsi que les alternatives. Les alternatives soft peuvent donc toujours être ramenées sur le plan de réflexion de la construction d'un plan-programme ou d'un projet.

**Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral
— DIRM NAMO**

Je vais apporter quelques éclairages sur les différentes craintes et répondre avec Madame SELLIER-RICHEZ sur certaines questions. Pour rebondir sur la sobriété, partager avec l'assemblée que c'est une thématique qui a commencé à être abordée. Nous verrons comment la traduire à terme dans la stratégie de façade maritime, mais sachez qu'au sein de nos instances de gouvernance, et à travers l'expression des acteurs mer et littoral qui ont commencé à plancher sur la vision pour l'espace maritime à horizon 2050, ce terme apparaît, est déjà abordé et est dans les esprits.

Sur le fait de pouvoir concilier les usages pour garantir le bon état écologique, c'est un pré requis du DSF, et donc la carte des vocations que je vous ai présentée, nous planifions en organisant les activités, mais la première base, c'est l'atteinte du bon état écologique. Pour ce faire, nous évaluons régulièrement le bon état, et donc là, sur la base des évaluations que nous avons en 2023 sur la planification future, cela pourra être l'occasion de re-questionner l'organisation des activités par rapport aux résultats de ce bon état.

Ce que je souhaitais préciser également, c'est qu'à l'aune du DSF premier cycle, nous vous avons parlé de la partie stratégique, mais dans le plan d'action qui a été adopté en 2022, il y a un certain nombre d'actions qui visent justement des évolutions de pratique des activités socio-économiques pour exercer des pressions moindres sur l'environnement marin. C'est donc une voie de maintien des activités socio-économiques, tout en préservant le bon état.

Je vais donner la parole à Madame SELLIER sur les questions de pêche.

Mme SELLIER-RICHEZ, directrice de la DIRM NAMO

Merci beaucoup, Estelle. Par rapport à la question de Monsieur sur le constat qu'il dressait d'avoir de moins en moins d'espèces pêchées retrouvées dans nos eaux, je voulais rappeler que nous sommes dans une politique commune des pêches qui a été élaborée par l'UE depuis plusieurs décennies. Elle a permis, dans le cadre de cette réglementation, d'avoir désormais plus de 50 % des stocks de pêche, d'espèces halieutiques, qui sont gérés durablement. C'est une très grosse réussite, puisqu'il y a ne serait-ce que dix ans, nous n'étions même pas à une vingtaine de pour cent. Cela passe par des TACS, des quotas, par de nouvelles dispositions qui sont le rendement maximal durable, des caméras embarquées, différents observateurs qui sont également embarqués. Un travail continu pour permettre que les pratiques de pêche puissent concilier la préservation de la ressource halieutique, avec également dans les sites Natura 2000, une réflexion qui s'appelle analyse et risque-pêche. Elle se fait en lien avec l'Office français de la biodiversité pour déterminer, dans le cas d'espèces d'habitat, ce sera ultérieurement sur les espèces, les modalités qui devront être retenues pour préserver cet équilibre entre pratiques de pêche et la préservation des espèces qui ont permis la détermination, et donc la publication, des sites Natura 2000 au niveau de l'Union européenne. Il faut également se rendre compte que le milieu change, que ce soit sur les apports telluriques ou le réchauffement de l'eau, ce qui fait que des espèces qui étaient par exemple normalement observées dans nos eaux remontent parce qu'elles recherchent une alimentation dans des eaux plus froides, et on se retrouve avec des espèces qui étaient jusqu'à présent observées dans des eaux beaucoup plus Sud que les nôtres, notamment en Méditerranée ou du côté de l'Afrique. Ce sont des observations, il est difficile d'apporter plus d'éléments sur ce genre de discours aujourd'hui.

Mme Ophélie BRETAEU, WDPE

Merci beaucoup.

Mme Isabelle VANPOULLE-RAMOND, citoyenne

Vous avez l'air de nous dire que tout est beau, tout est très bien pour la pêche. Il y a des associations qui sont militantes et qui ne sont pas tout à fait d'accord avec cela. Au niveau de l'Europe, elles se font souvent renvoyer dans les cordes. Ce serait bien que vous les écoutiez un petit peu plus. Je ne vais pas vous raconter ce qu'ils disent, mais ils sont quand même très intéressants à écouter pour la préservation. Je vous dis cela à vous, parce que vous êtes les gouvernants et les décisionnaires, si j'ai bien compris.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour l'interpellation. Je me permets de remémorer aussi l'entrée, la maîtrise d'ouvrage de l'État est en effet la plume et les décisionnaires au final, mais il y a beaucoup d'acteurs. Nous en verrons prochainement, ils viendront aussi témoigner. Ils participent à tous les écosystèmes du débat, mais aussi dans la gouvernance pour interpellier, réagir, challenger aussi vos travaux au quotidien.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

C'est bien l'objectif du débat public, permettre justement l'expression des associations. D'ailleurs, dans le point que nous allons faire sur l'environnement, l'association FNE va s'exprimer. La maîtrise d'ouvrage qui est là l'entendra donc. Ils travaillent justement avec un certain nombre d'associations tout au long de l'élaboration des documents stratégiques de façade. C'est vraiment l'idée du débat public.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

Un des enjeux du débat aussi, c'est d'éviter de trop globaliser. Habituellement, nous parlons de la pêche. Or, le débat doit permettre de parler des pêches, c'est-à-dire les différentes façons et solutions de pêche qui ne répondent pas forcément aux mêmes problématiques, qui n'ont pas les mêmes pressions sur les milieux, etc. Et cela, nous pouvons également le trouver sur d'autres domaines d'une façon très régulière. Un débat, c'est justement utile pour apporter cette forme de subtilité, qui permet d'être plus fin et plus précis sur l'appréciation des enjeux et des solutions à apporter.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Je me permets de clore ce premier enjeu. Merci beaucoup pour votre intervention.

Nous allons passer à l'exploration n°2 qui porte sur l'éolien en mer et la transition énergétique. Pour cela, je vais accueillir Monsieur BOURDON, Madame LEVEL et Monsieur Francis BEAUCIRE.

Je vais déjà donner la parole à Monsieur BEAUCIRE, pour nous donner à voir ce qu'il se passe derrière cet enjeu, cette exploration en quelques mots, avant d'avoir le retour de l'État.

M. Francis BEAUCIRE, Commission particulière du débat public

Bonjour à toutes et tous. Ici, à Saint-Nazaire, vous êtes pratiquement les seuls en France à connaître de près un parc éolien. Ce qui marque ce nouveau débat public, c'est quelque chose que vous ne connaissez pas et que personne ne connaît dans ce pays, c'est un formidable changement d'échelle. Je voudrais un peu développer cette question en quelques mots.

Ce qui nous a saisis en préparant ce débat public, c'est l'énormité des enjeux. Nous avons déjà parlé des 45 GW. Comparés au parc de Saint-Nazaire, c'est 90 fois, sur toutes les façades. Ce débat public concerne donc toutes les façades, avec des questions soumises au débat public, c'est évidemment la répartition sur les façades de ces 40 GW. Mais l'opportunité même de convoquer la mer pour la faire participer au mix énergétique est probablement une question du débat public. C'est du moins ce que nous invite à faire le Code de l'environnement qui interroge à la fois l'opportunité et les alternatives d'un projet. Mais ce n'est pas tout. Dans ce changement d'échelle, c'est aussi le changement d'échelle de temps. Je pense que pour nous, c'est une question particulièrement importante. Nous avons un palier à 2035, et un palier à 2050. 2050, c'est 30 ans. Pour les démographes et les historiens, 30 ans, c'est une génération. Moi qui ai 73 ans, en 2050, je ne sais pas très bien ce que je verrai dans la mer.

Je fais un petit sondage. Qui a moins de 20 ans dans cette salle ? C'est vite compté. Ce débat concerne la jeune génération, et pas seulement la nôtre. Nous avons fait un effort particulier dans ces débats pour convoquer la jeune génération, puisqu'en général, les jeunes ne participent pas, ou très peu, au débat public. Mais ce n'est pas seulement la génération qui change. Toute la technologie va changer en 30 ans, le climat va changer en 30 ans. C'est vertigineux. C'est peut-être l'autre sens du mot « formidable » qui veut dire aussi « qui inspire la peur ». Ça, c'est dans Victor Hugo, « *formidable, ça inspire la peur* ».

Dernier point de mes quelques mots, c'est la dernière fois que vous pourrez vous prononcer sur l'installation en mer de ces parcs éoliens, puisque le législateur a décidé que pour gagner du temps, on ne reviendrait pas sur ce sujet-là parc par parc. Ce que nous avons connu jusqu'à présent, c'est une ère révolue où vous étiez invités à vous prononcer sur des projets de parcs. Aujourd'hui, c'est donc une

programmation de long terme, et j'appelle cela la politique publique de l'énergie. Évidemment, elle n'est pas toute seule dans le débat, elle est entremêlée avec tout le reste. Selon ce que dit le gouvernement et l'État, il faut que nos maires accueillent 45 GW au milieu d'une mer déjà fort peuplée, fort fréquentée. Parmi les usagers de la mer, n'oublions pas les habitants de l'écosystème, la flore et la faune. C'est donc un sujet particulièrement compliqué.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci, Francis BEAUCIRE d'avoir recontextualisé ces défis. Agnès, Bertrand, à vous la parole.

Agnès LEVEL, Chargée de mission énergie et changement climatique — DREAL Pays de la Loire

Merci pour cette introduction. Mon idée, c'est de vous expliquer pourquoi nous misons sur un développement aussi important de l'éolien en mer, pourquoi l'État vise cela ? Pour repartir du contexte et du mix énergétique français, aujourd'hui, il dépend à près de 60 % d'énergies fossiles, donc le pétrole et le gaz. Ces énergies fossiles sont fortement émettrices de gaz à effet de serre qui sont la principale source du changement climatique. Nous avons un vrai enjeu à sortir de ces énergies fossiles.

Nous avons identifié quatre leviers d'action pour y parvenir. Vous avez évoqué tout à l'heure la sobriété, il s'agit ici de la sobriété énergétique, qui est évidemment le premier levier d'action. Moins consommer est le premier enjeu.

Le deuxième levier, c'est l'efficacité énergétique, avoir des appareils plus performants qui consomment moins. Il y a également un enjeu d'électrification des usages. Nous nous fixons des enjeux forts pour sortir des énergies fossiles. Notre objectif est de diminuer nos consommations globales d'énergie de 50 % à l'horizon 2050, c'est quand même un enjeu important de diminution de consommation d'énergie, mais dans le même temps, si vous regardez un peu plus précisément sur les camemberts présentés précédemment, la part de l'électricité va fortement augmenter. Nous allons passer sur une électrification d'un certain nombre d'usages, donc nos autres leviers d'action, c'est aussi de développer de nouveaux moyens de production d'électricité décarbonée. Et là, il y a deux leviers d'action que se donne l'État.

Le premier, c'est la relance d'un programme nucléaire français, ce n'est pas l'objet d'aujourd'hui, mais cela fait partie des leviers d'action. Le dernier levier, c'est le développement massif des énergies renouvelables. Ces quatre leviers d'action paraissent incontournables, il sera difficile, si l'un de ces leviers n'est pas au rendez-vous à horizon 2030, d'atteindre les objectifs que la France s'est fixés en termes de changement climatique.

Au niveau du développement des énergies renouvelables, il y a l'éolien en mer. C'est une technologie qui présente un certain nombre d'atouts, qui permet, en France notamment, du fait de notre façade maritime, malgré tout d'envisager une implantation en termes de puissance assez conséquente, d'où les 45 GW, avec un productible plutôt intéressant. En mer, les vents sont plus forts et plus réguliers qu'à terre, par exemple. Cela nous permet aussi d'avoir une production d'électricité locale, avec un coût qui devient compétitif et qui peut générer des emplois avec les industriels concernés.

L'éolien en mer aujourd'hui, il y en a deux types. Il y a l'éolien qui est posé directement au fond avec ses fondations, et des éoliennes en mer qui sont posées sur un flotteur, et c'est le flotteur qui est ancré au sol, et c'est donc de l'éolien flottant. Les éoliennes sont ensuite raccordées entre elles dans un parc, puis raccordées au réseau pour acheminer l'électricité.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projet RTE

Bonsoir. RTE est donc en charge du raccordement de ces futurs parcs éoliens. RTE a fait un choix technique, au vu des puissances qui sont annoncées et attendues par rapport à cette planification, de raccorder les parcs éoliens en courant continu. Cela signifie qu'il faut transformer le courant alternatif produit par les parcs éoliens en mer à partir d'une plate-forme et d'une station de conversion. Par rapport à une des questions en début de réunion sur les critères, nous avons ici un critère de choix de zone, puisqu'à un horizon 2040, cette plate-forme en mer devra être posée avec 100 mètres de profondeur maximum. Au-delà de 2040, nous pourrions envisager notamment des parcs flottants.

De cette station de conversion qui sera positionnée en mer partiront une ou deux liaisons en courant continu selon les puissances à évacuer jusqu'à une zone particulière, la zone d'atterrissage, où nous

sommes passés de technologies maritimes à une technologie terrestre. Ces zones d'atterrage sont relativement rares, même s'il y a quelques kilomètres de littoral sur la façade. Les zones d'atterrage doivent répondre à un certain nombre de critères de topographie, de protection environnementale et autres. Les zones propices à l'accueil d'un atterrage sont in fine relativement rares.

De cette jonction d'atterrage partiront donc une ou deux liaisons souterraines jusqu'à une nouvelle station de conversion qui sera chargée de convertir le courant continu en courant alternatif, et ce courant alternatif pourra alors être injecté sur le réseau de transport existant. Et là aussi, au vu des puissances annoncées, nous essaierons de nous raccorder au plus proche du réseau à 400 000 V, le plus haut niveau de tension que RTE gère en France.

Justement, sur les raccordements en cours, les raccordements qu'a dans son portefeuille RTE, nous ne mettons pas les pieds dans l'eau il y a 10 ou 15 ans. C'est chose faite maintenant, avec le raccordement des parcs éoliens posés tels que celui de Saint-Nazaire, avec du courant alternatif.

Concernant ce qui va bientôt sortir, en tout cas, le lauréat et les autorisations vont largement débiter, le raccordement des parcs éoliens flottants en Bretagne Sud ou en Méditerranée, toujours en alternatif. Et puis, nous avons aussi les parcs positionnés sur Oléron ou Centre Manche, où nous avons des puissances supérieures à 1 GW, qui seront raccordés en courant continu. Voilà le panel de ce qui est dans le portefeuille de RTE aujourd'hui. Je vais laisser Agnès zoomer sur la façade en amont, et puis sur les objectifs.

Mme Agnès LEVEL, Chargée de mission énergie et changement climatique — DREAL Pays de la Loire

Nous avons aujourd'hui quatre parcs, le parcours large Saint-Nazaire qui est aujourd'hui le seul en service en France. Au large de la façade, nous avons deux autres parcs d'éoliens posés qui sont en travaux actuellement. Le parcours large de Saint-Brieuc sera mis en service début 2024, et puis le parc au large d'île d'Yeu et de Noirmoutier qui devrait être mis en service en 2025. Et puis, le projet évoqué par Bertrand au sud de la Bretagne, un projet de parc et de son extension, cette fois en éolien flottant, qui devrait être mis en service à l'horizon 2030/2031. Cela représente aujourd'hui 2,2 GW de puissance identifiée au large de notre façade sur les 10,4 GW qui sont identifiés au niveau national.

J'ai précédemment évoqué en début de réunion les 45 GW les horizons temporels à dix ans et à 2050. Aujourd'hui, l'État propose au cours du débat d'identifier les capacités avec une répartition par façade maritime. Pour ce qui concerne notre façade, au large de la Bretagne et des Pays de la Loire, nous nous fixons d'identifier entre 6 et 9,5 GW à horizon dix ans, et entre 17 à 25 GW à horizon 2050 pour contribuer aux 45 GW nationaux. Nous nous rendons compte qu'à horizon 2050, la façade nord Atlantique Manchois Est, de la Bretagne et des Pays de la Loire, pourra contribuer à 30 à 50 % de l'effort national.

Pour revenir sur la question par rapport à comment nous envisageons une cartographie ou des zones propices pour l'État, même si aujourd'hui nous n'avons pas finalisé notre travail, et donc pas fourni aux débats notre proposition d'identification de zones propices, il y a quand même des critères que la maîtrise d'ouvrage se fixe en entrée. Le premier a été évoqué par Bertrand BOURDON, la bathymétrie, la profondeur d'eau. Nous avons un critère de 5 mètres de profondeur pour les postes en mer. À horizon 2040, nous ne pourrions pas aller plus profond d'un point de vue technologique.

Ensuite, il y a des critères de navigation maritime. Nous nous fixons un critère de distance de 10 milles nautiques entre les zones prioritaires que nous pouvons identifier, et les couloirs de navigation.

Après, il y a des enjeux de Défense nationale. Nous sommes dans l'idée d'exclure les zones d'activité de la Défense nationale des zones prioritaires de l'éolien en mer. Il y a une fiche dédiée dans le dossier de maître d'ouvrage à la Défense nationale sur ces enjeux, si vous voulez les lire. Après, il y a des enjeux de distance minimale à la côte. Il y a la loi APER, accélération de production des énergies renouvelables, qui permettait ce débat, mais qui, du coup, fixait aussi un critère de se placer de manière prioritaire dans la zone économique exclusive, au-delà des 12 milles nautiques, environ 22 km, mais nous pouvions aussi nous placer avant. Nous nous imposons donc comme critère minimum une distance de 15 km à la côte pour des enjeux de visibilité et de paysages. Et puis, des critères techniques de force du vent.

Voilà les premiers éléments que nous avons en entrée. L'idée est bien sûr de concilier les autres usages, notamment les enjeux environnementaux, les enjeux d'activité, les enjeux des pêches.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci beaucoup. Je propose un temps d'échanges avec la salle. Je vous propose une autre version de ce que nous avons fait tout à l'heure, d'échanger avec votre voisin, en essayant de trouver un autre voisin que vous ne connaissez pas, et de choisir une question sur l'éolien en mer, la transition énergétique et les objectifs portés par la maîtrise d'ouvrage. Une question ou une interpellation à adresser à nos intervenants. Nous vous laissons deux minutes pour choisir la question, et nous pourrons ensuite interpellier nos intervenants.

La salle délibère

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Je vous propose de faire la même chose que tout à l'heure, pour entendre des personnes différentes à chaque fois. Je vais demander au groupe qui avait le n°11 précédemment de lever la main, s'il ou elle le souhaite, pour partager leurs questions/interpellations à l'égard des intervenants. Madame ne souhaite pas poser de question.

Le groupe n°6. Vous êtes-vous accordés sur une question, une réflexion, une interpellation à poser ? Vous laissez votre place ? Le prochain groupe sera le n°5, donc qu'il se prépare.

Mme Martine RICARDEAU, citoyenne

Par rapport à la réduction des énergies fossiles, vous avez parlé de la possibilité de l'électricité et du nucléaire. Cela me pose un peu question, car je ne sais pas si nous avons beaucoup de recul, ni ce que cela peut produire à la longue. C'est ma question, et c'est ma crainte.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Le groupe numéro 5 ? Le prochain groupe sera le 7.

Rapporteuse groupe 5

Nous avons une question toujours sur le respect de la biodiversité marine. Cela me semble une priorité. Vous allez en parler après, mais vous avez dit que nous pouvions également orienter le débat. Nous avons une autre petite interrogation, nous nous demandons si le respect visuel de la côte est un critère que vous prenez en compte, si cela est prioritaire par rapport au reste.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Le groupe n°7, un dernier partage ?

M. Benoît MERCIER — Rapporteur groupe 7

L'interrogation dans notre groupe était la même que la remarque précédente, elle était en rapport à l'impact visuel, si cela était pris en compte dans les futurs aménagements de zone. Et Madame aussi avait une autre question par rapport à la sécurisation du transport d'électricité.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Monsieur, vous souhaitez poser une dernière question ?

M. Pierre DAVY

Compte tenu du premier parc éolien qui a été installé en mer ici, la question de l'acceptabilité demain, à horizon 2030 voire 2050, est un vrai sujet, puisque les technologies vont s'améliorer, mais les critères que vous avez posés en termes de réalisation, chacun peut les comprendre, la profondeur, le fait qu'elles soient flottantes, le fait de réaliser un ensemble de critères positifs, la question reste quand même par le public l'acceptabilité de ces parcs, ne mesurant pas aujourd'hui à horizon 2030 et 2050 ce que ce sera en termes de visibilité, en termes de puissance, en termes effectivement de capacités ou de réalisation technologique.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Plutôt une réaction, donc. Pas d'autres questions ? On ferme la session. Est-ce que vous voulez réagir ? Même mission, en 8 minutes, avant de passer au sujet suivant.

Dans les supports que vous avez, il y a les prises de notes de vos différentes questions pour que nous puissions donner la parole un peu à tous à chaque fois. Nous nous engageons à récupérer tous vos supports et vos questions, à les faire remonter à la maîtrise d'ouvrage qui pourra y répondre en ligne, et en même temps à les incorporer à la synthèse.

Mme Agnès LEVEL, Chargée de mission énergie et changement climatique — DREAL Pays de la Loire

Je vais essayer de récapituler les différentes questions. Il y a eu plusieurs interpellations par rapport à la visibilité de la côte et la prise en compte de cette visibilité. Effectivement, le premier point que j'ai évoqué, c'est déjà de nous placer à 15 km, ce qui permet déjà de nous éloigner par rapport à la côte. Le parc de Saint-Nazaire est aujourd'hui à 12 km des côtes au plus proche. Cela fait partie des critères à prendre en compte, parmi un certain nombre de critères. Cela va être une superposition d'enjeux pour identifier les zones prioritaires, voir là où c'est le plus facile, là où il y a moins d'enjeux.

Dans le cadre des parcours de la mer organisés par la CNDP, il y aura un temps dédié aux paysages et à l'éolien en mer qui est prévu mi-janvier, je n'ai plus la date exacte en tête, un atelier dédié à cela, un jeudi soir en visioconférence. Ce sera le lieu pour approfondir ce sujet sur la prise en compte.

Ensuite, il y avait une question, je ne suis pas sûre de l'avoir bien comprise, une personne qui parlait de sécurisation du transport. C'était au sein d'un parc éolien en mer, ou le transport en général ? C'était donc le transport d'électricité.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projet RTE

Merci. Pour sécuriser le transport d'électricité, sécuriser la partie poste en mer et les liaisons sous-marines, j'imagine. Les postes en mer et les piliers doivent répondre à un certain nombre de critères liés à des incidents qui peuvent survenir, comme un bateau qui pourrait entrer dans les jackets, c'est-à-dire les piliers de la sous-station. Il y a des indices de protection qui sont pris en compte pour dimensionner la structure.

Le deuxième point qui pourrait avoir un enjeu sur la partie circulation des bateaux, c'est la liaison sous-marine. Elle est ensouillée, c'est-à-dire qu'elle est enterrée dans le sous-sol marin à une profondeur cible de 1,5 mètre de profondeur. Là, il s'agit de terrain meuble. Lorsqu'on est sur de la roche, on enroche les liaisons pour qu'elles soient protégées, ce qui permet de maintenir les usages à la verticale de l'ouvrage. S'il y avait de la pêche avant, il y aura de la pêche après. Ces profondeurs-là, s'il y avait un bateau qui devait s'arrêter en urgence, notre câble serait suffisamment ensouillé pour ne pas être touché par cet ancrage d'urgence. Je ne sais pas si c'était le fond de la question.

Concernant les actions de sabotage, sur le poste en mer, il y a des vidéosurveillances en permanence sur la plate-forme en mer. Il y a des systèmes de protection mécatroniques, c'est-à-dire des clés d'accès. Nous sommes au moins autant protégées que sur un poste à terre. Malgré tout, sur cette plate-forme en mer, c'est aussi un point intéressant pour les navigateurs de tous poils. Il y a une partie de la plate-forme qui est accessible en cas d'urgence. Bien sûr, cette partie est accessible facilement, mais on ne passe pas sur les installations techniques. Nos installations techniques sont préservées par différents moyens, mais malgré tout, il peut y avoir une manière, un sas de secours si besoin, si en bateau était en avarie à proximité de notre plate-forme.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Vous soulignez très bien le fait que les fiches que vous avez reçues sont aussi des fiches ressources. Les questions que vous vous posez, nous les récupérerons à la fin pour faire remonter les questions qui n'ont pas été partagées dans la salle, et auxquelles la maîtrise d'ouvrage sera invitée à répondre.

Je vous remercie pour votre intervention, Monsieur BOURDON et Madame LEVEL. Il est 20h50, je me fais aussi gage de l'horaire. La réunion se termine à 21h, et on vous propose qu'elle se termine à 21h15,

si vous n'avez pas de contraintes personnelles. C'est l'objectif de se laisser du temps pour parler du dernier enjeu du document stratégique de façade, qui reste l'environnement marin et la biodiversité, qui sera présenté de nouveau par Monsieur BRERAT qui va me rejoindre, et Madame GODART. Le même duo.

M. Pascal BRERAT, Commission particulière du débat public

Un domaine aussi vaste que l'environnement et la biodiversité marine, je ne vais pas faire le tour des enjeux en deux minutes. Il y a quelques instants, une question évoquait le problème du temps et de l'évolution technologique des éoliennes qui rendait difficile l'appréciation par le grand public, ou par les uns et les autres, les incidences qu'il y aurait. Cette question de temps, nous allons la retrouver dans la biodiversité et dans le milieu marin. Au-delà de ce que nous connaissons habituellement des incidences directes d'une nouvelle activité, par exemple une activité existante de la façon de remédier à la dégradation de la biodiversité, à tout cela s'ajoute désormais la prise en compte des effets du réchauffement climatique. Nous sommes donc devant un enjeu extrêmement complexe, comment prendre en compte, dans le DSF, le fait que le milieu est soumis à une pression externe sur laquelle nous n'avons aucune maîtrise à court terme, et qui va demander d'intégrer une pression supplémentaire extrêmement importante et méconnue. C'est un des enjeux extrêmement importants d'enrichir complètement les éléments qui permettent de tenir compte de cet aspect-là qui touche à la mer, ce que nous connaissons habituellement, mais aussi aux parties terrestres. Si le monde est dans certaines conditions, la salinité de certaines nappes va évoluer. Nous savons que des milieux rétro littoraux, comme des marais, peuvent être gravement affectés, donc la biodiversité essentielle de ces milieux-là peut aussi être concernée.

Les enjeux sont effectivement de calibrer les mesures à prendre pour protéger, en anticipant des changements sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise, ni de connaissances encore insuffisantes d'une part, et un deuxième enjeu qui me paraît essentiel, c'est la capacité du DSF à être pris en compte par les autres documents de planification à terre. C'est bien d'agir en mer, mais si les éléments de connaissance et d'enjeux du DSF ne sont pas pris en compte dans le Scot, le schéma régional d'aménagement et de développement durable, le plan de lutte contre la pollution par le nitrate, etc., nous perdons une partie de son efficacité. C'est donc un des enjeux qui me paraissent essentiels, cette façon de rétroagir sur les autres activités éventuellement à distance.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour cette mise en abyme. Madame GODART, je vous laisse poursuivre, et je vais aussi appeler les deux intervenants qui sont Jean-Claude MÉNARD et Gwenola KERVINGAN, qui vont avoir une parole aussi acteurs, que nous n'avons pas l'occasion d'incarner au-delà de la vidéo.

Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral — DIRM NAMO

Autre point d'éclairage que celui présenté par Monsieur BRERAT, un éclairage différent, mais complémentaire, qui s'appuie à l'instar des présentations que nous vous faisons depuis le début de la séance sur le focus sur les attentes de la maîtrise d'ouvrage, et également d'où nous partons avec la planification maritime de premier cycle, et à quoi nous voulons aboutir avec ce nouvel exercice de planification maritime.

Pour savoir d'où nous partons, cette carte permet de vous présenter la richesse du patrimoine naturel et de la biodiversité sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire. C'est la carte des aires marines protégées sur la façade NAMO, ce qui permet de visualiser que nous avons un patrimoine naturel reconnu, puisqu'il y a 143 aires marines protégées qui couvrent 48 % de l'espace maritime. L'objectif français au niveau national est de couvrir 30 %. Au niveau de la façade, nous y sommes largement. Un patrimoine naturel qui est donc très riche.

Quand on parle d'aires marines protégées, l'objectif est de renforcer le niveau de protection sur certains secteurs écologiques qui le justifient, parce que les enjeux écologiques sont forts et majeurs au sein de ces aires marines protégées. C'est ce qu'on appelle la protection forte, qui permet de reconnaître, de labelliser des secteurs sur lesquels nous aurons un niveau de protection environnementale à travers

divers outils, la mobilisation d'outils réglementaires qui existent sur certaines parties de ces aires marines protégées.

L'objectif du débat est de compléter un réseau de zones de secteurs d'études, zones de protection forte, qui a été identifié en 2022 avec la planification et donc le plan d'action du DSF qui avait été adopté en 2022. Un certain nombre de secteurs d'études de zone de protection forte ont été identifiés sur le secteur côtier notamment. L'objectif du débat est de compléter cette identification des secteurs zones de protection forte pour couvrir 3 % de l'espace maritime.

Pour cela, vous avez à votre disposition la carte des zooms un peu plus précis sur les régions. Les secteurs complémentaires, du point de vue de l'État, sont à rechercher principalement sur les zones au large, ce sont donc les superficies jaunes.

La protection forte est donc un moyen de préserver les écosystèmes, de répondre à l'objectif de bon état écologique, mais également de répondre aux enjeux évoqués par Monsieur BRERAT de changement climatique, puisque ces écosystèmes-là sont à la fois plus résilients aux effets du changement climatique, et sont également des puits de carbone.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour ce complément. Nous accueillons Monsieur MÉNARD, de l'association Estuaires Loire & Vilaine, pour aussi, à l'image de ce que nous avons vécu en vidéo, faire un témoignage d'acteur engagé auprès de la CNDP qui organise le débat, et partager votre point de vue, votre regard au niveau de l'association.

M. Jean-Claude MÉNARD, Président de l'association Estuaires Loire & Vilaine

Je vais dire des choses un peu banales, que tout le monde connaît, mais qu'il faut répéter très souvent. Les océans sont vraiment au cœur du système climatique planétaire. Si nous n'avons pas les océans, nous serions tous grillés en ce moment, nous aurions trop chaud, etc. Nous ne pourrions pas vivre. Ils absorbent 90 % de la chaleur résultant de nos émissions de GES, et ils limitent le réchauffement de la terre. C'est aussi très important. Dans notre hémisphère nord, nous avons déjà 1,7 degré d'augmentation de la température, et beaucoup moins dans l'hémisphère sud, parce qu'il y a beaucoup plus de mers dans l'hémisphère sud et moins de production de GES. Ils captent 25 % du CO₂ émis, et produisent 50 % de l'oxygène sur terre, autant que les arbres. Nous parlons toujours des forêts, mais il y a aussi les océans. Nous verrons tout à l'heure pourquoi, et quels écosystèmes. Ils nourrissent 3 millions, voire maintenant 3,5 millions de personnes sur terre, ce qui n'est pas rien sur nos 8 milliards de personnes existantes sur terre. C'est vraiment très important. Il est donc essentiel de les préserver et de les restaurer. C'est vraiment déterminant.

Les services rendus par les écosystèmes marins, je vais simplement en prendre quelques-uns. Tout d'abord le phytoplancton, qui représente 25 % de captation de CO₂. Ce sont des émissions d'oxygène très importantes. C'est un système mondial, global, qui se déplace plus ou moins en ce moment vers le nord ou vers le pôle Sud. C'est aussi une chaîne trophique importante pour toutes les ressources halieutiques. Ils sont aussi bien sur des choses que nous connaissons moins, mais qui font partie de la France, les coraux. Nous commençons à replanter des coraux, heureusement. Ils ont vraiment une raison importante, une existence nécessaire pour toute la biodiversité. Chez nous, il y a d'abord les mangroves, qui elles aussi sont parmi les habitats les plus riches qui puissent exister sur terre, puisqu'elles sont dans l'eau et à l'extérieur de l'eau. Ils captent aussi du CO₂, produisent de l'oxygène. Il y a une biodiversité importante.

Chez nous, nous avons en particulier les austères, dont Gilles BOEUF, scientifique, dit qu'ils sont encore plus importants que les arbres. Les austères, qui sont des plantes avec des racines qui fleurissent, qui produisent énormément d'oxygène. Il y a également une biodiversité énorme qui vit à l'intérieur. Il y a aussi le riz de la mer, comme il y a une fleur dans la tige, cela produit un riz qui est consommé. Ce sera d'ailleurs l'avenir. Et chez nous, enfin, il y a les laminaires, qui sont déterminants et très importants. Un millier d'espèces vivent à l'intérieur des laminaires, dont 110 espèces simplement dans les crampons. C'est une algue, elles s'accrochent à la roche, ce n'est pas une plante. Ces laminaires sont donc déterminants.

Pour moi, ce qui est vraiment déterminant quand on fait de l'industrialisation en mer, c'est non seulement de les préserver, donc éviter d'aller sur les endroits où il y en a, mais la deuxième chose, c'est qu'il faut les restaurer. En 30 ans, sur la côte, 90 % des laminaires ont disparu pour des raisons anthropiques essentiellement. Et enfin, il faut les régénérer, c'est-à-dire qu'il faut en mettre plus comparé à ce qu'il pouvait y en avoir avant pour capter le CO₂, pour éviter l'acidification côtière de la mer. À ce moment-là, nous n'aurons plus d'aquaculture, de coquillages, etc. Pour tout cela, il faut donc préserver et régénérer.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Une invitation à aller plus loin. Merci beaucoup pour ce témoignage.

Vous intervenez au nom de France nature environnement, Gwenola KERVINGAN, à la même image que Monsieur MÉNARD, le témoignage que vous portez sur ce sujet de la biodiversité et de l'environnement marin.

Mme Gwenola KERVINGAN — France Nature Environnement

Je vais simplement rappeler quelques éléments en complément de Monsieur MÉNARD, en insistant sur le fait que seulement 6 % des habitats côtiers sont dans un état de conservation favorable, et rappeler à nouveau que nous dépendons toutes et tous du bon état du milieu marin pour vivre. L'interdépendance entre les écosystèmes à l'échelle planétaire et le milieu marin a été rappelé précédemment. Nous en dépendons réellement.

Comme souligné par Monsieur MÉNARD, 50 % de l'oxygène vient de la mer. Il faut également savoir que c'est le plancton, c'est-à-dire l'infiniment petit, ce que nous ne voyons pas, qui représente 95 % de la biomasse marine, d'où la difficulté à appréhender le milieu. Effectivement, il n'y a pas que les arbres. On l'oublie.

Nous avons également travaillé sur la réflexion que nous menons dans le cadre du DSF, car nous sommes directement impliqués dans cette concertation. Nous essayons de rappeler les éléments qui nous semblaient les plus importants pour une planification spatiale maritime réussie. Elle doit permettre de concilier l'ensemble des activités maritimes, avec comme élément déterminant l'atteinte du bon état écologique. C'est vraiment l'objectif premier que nous devons avoir, puisque nous faisons partie du vivant. Si on n'arrive pas à préserver le vivant, on s'autodétruit.

Ensuite, l'autre élément important, c'est de prendre en compte l'ensemble des impacts individuels cumulés, l'ensemble des impacts de toutes les activités, pas uniquement sur le débat éolien en mer. Cela nous semblait important, sachant que nous avons déjà un gros impact sur le milieu marin aujourd'hui. Le gros enjeu sera de savoir comment, puisqu'à 2050, c'est quand même énorme, nous allons réussir à gagner ce pari, à la fois regagner du bon état, tout en partant sur un gros projet d'aménagement.

Le gros enjeu pour nous est de stopper l'érosion de la biodiversité en tant que représentants des associations du réseau FNE, et de développer des aires marines protégées en intégrant ces enjeux-là, du fait que le vivant est notre dénominateur commun.

Peut-être un petit vœu pieux, à l'image des rāhui polynésiens : ce réseau de protection forte ne devrait-il pas se baser sur cette notion de réserver des zones de protection forte à un moment donné pour en bannir temporairement l'accès, mais dans une idée de partage équitable de la ressource naturelle pour en retirer des bénéfices durables ? Cela est travaillé par les Polynésiens depuis longtemps, et il serait bien de s'en inspirer. C'est une petite idée à développer.

Le dernier élément, peut-être rappeler que nous avons en Europe et en France toute une batterie réglementaire avec une déclinaison spécifique. À l'intérieur de toute cette déclinaison, l'enjeu sera de savoir comment aborder la séquence « éviter, réduire, compenser ». L'évitement, qu'est-ce que cela va représenter sur un secteur que nous connaissons mal ? Aujourd'hui, nous travaillons, nous accompagnons le parc éolien de Saint-Nazaire, notamment sur la partie oiseaux marins. Nous nous rendons compte que nous avons très peu de connaissances. En très peu de temps, nous avons néanmoins fait de grands bonds avec la mise en place de nouvelles technologies, dont la pose de balises sur les oiseaux qui nous permettent de commencer à aborder la question des migrations et des

couloirs migratoires que nous connaissons bien à terre, mais que nous connaissons assez mal. Le gros point d'interrogation, c'est comment réussir à travailler l'évitement sur un projet qui est déjà bien planifié.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour ces témoignages. Je vais proposer les mêmes modalités pour terminer cette soirée ensemble, en vous accordant avec vos voisins sur une question à poser, et je me tournerai notamment vers les personnes qui n'ont pas été interpellées jusqu'ici pour poser vos questions de clarification, d'interpellation ou de questionnement sur cette question de la biodiversité et de l'environnement marin. Vous restez avec nous, bien sûr, si cela vous concerne. Vous avez deux minutes. Merci.

La salle délibère

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Le temps est écoulé. Je vais me tourner vers des personnes qui n'ont pas forcément pris la parole. Il n'y a plus de tirage au sort, je le mets de côté pour cette fin de soirée. Est-ce que quelqu'un a une question à poser ?

M. Pierre DAVY, citoyen

L'interrogation : de quoi sont en réalité protégées les aires marines protégées ? Par exemple, il y a six mois, la France s'est opposée à l'interdiction de la pêche industrielle dans les aires marines protégées, ce qui fait que ce projet de loi a capoté. Je précise que le secrétaire d'État à la mer, il y a encore une semaine, affirmait le contraire à la télé.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Monsieur.

M. Philippe CHANCHEREAU, citoyen

Toujours concernant les aires naturelles protégées. Ce qui m'inquiète, c'est de savoir quels sont les indicateurs, quels sont les contrôles. Aujourd'hui, les États, nous n'avons pas fait de bilan sur ces aires naturelles protégées, qui, à mon avis, ne sont pas si protégées que cela. Je pense notamment, c'est une autre prédation, que dans les ports, il y a beaucoup de problèmes de métaux lourds, d'hydrocarbures. Quid des vases qu'on enlève et qui sont parfois remises en mer ? Pour moi, c'est important. Les techniques de pêche, je pense qu'il y a de la pêche qui n'est pas durable, notamment les pêches de chalutage qui enlèvent toutes les laminaires et qui favorisent les déserts marins avec une facilité pour que les algues vertes se fixent à la place de ces laminaires, qui protégeaient bien les sols.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci. Une dernière question, Madame.

Un intervenant dans la salle

J'aurais simplement voulu relever quelque chose, comme je fais aussi de la plongée et que j'ai l'occasion de voyager pour cela, de remarquer aussi que beaucoup de pays ne font plus d'actions. C'est bien, la France fait beaucoup de choses, mais quand on voyage ou qu'on s'intéresse à l'industrie, on se rend compte qu'on fait beaucoup d'efforts, mais que nous sommes une goutte d'eau sur la planète. Je ne sais pas comment faire avec les associations pour essayer de monter un petit peu plus haut, pour que ce que nous nous appliquons à nous, nous puissions l'appliquer dans les autres pays. Quand vous voyez ce qu'on peut vivre en Asie ou des choses comme cela, c'est un peu inquiétant, car cela circule. Nous voyons quand même les dégâts. Il y a des zones qui sont protégées, qui sont vraiment fermées, qui sont hyper réglementées y compris pour la plongée, où on ne peut pas aller tous les jours, mais c'est très peu, c'est minime.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Plutôt une remarque pour sortir de l'échelle nationale, mais vous soulevez aussi la dimension européenne tout à l'heure. Ça peut être aussi l'occasion d'en parler.

M. Jean-Claude MÉNARD, Président de l'association Estuaires Loire & Vilaine

Je reviens sur ce qui concerne les laminaires, les algues. Nous travaillons depuis 15 ans sur ces questions, nous avons fait des cartographies, nous avons fait des inventaires pour savoir exactement ce qu'il se passait. Nous nous sommes rendu compte que c'était plutôt les clapages des vases de port, parce que ce n'est pas beaucoup. Des fois, ce sont 60 000 tonnes, mais c'est à un moment donné très précis, et c'est souvent au printemps, au moment où il y a un développement de toute la flore. C'est ça qui tue très souvent les laminaires.

Nous agissons là-dessus, j'ai encore une réunion après demain pour dire de faire attention, qu'il faut le faire l'hiver, ne surtout pas le faire au printemps, c'est à éviter. La deuxième chose, nous allons aussi essayer de restaurer les endroits où les laminaires ont disparu. C'est un projet que nous avons, qui est soutenu par l'Agence de l'eau. Ils sont en ce moment en train de se reproduire dans des bassins. Les plans-tubes vont bientôt se fixer sur des supports, nous allons remettre cela en mer et faire une expérimentation pour voir ce qui fonctionne bien. À partir de là, nous pourrions réhabiliter un grand nombre de secteurs. Où on met des éoliennes, on pourra mettre beaucoup plus de laminaires, ce qui ferait du bien à tout le monde. Il y a quand même des choses qui vont dans le bon sens.

C'est vrai que la France, c'est 1 % d'empreinte carbone par rapport à tout ce qui se fait dans le monde. La Chine, c'est 30 %. Il faut bien prendre les choses en compte, mais chez nous, je crois qu'il faut donner l'exemple, absolument.

Quant aux aires marines protégées, je plonge sur tous ces endroits depuis très longtemps. Les habitats sont de bonne qualité dès qu'on est au large, à la côte, non, mais il n'y a pas ou peu de poissons. Donc ce qu'il faut effectivement, ce sont des endroits de protection forte, surtout pendant la période de reproduction où il y a des bancs de poissons qui se reproduisent. Il faut les laisser tranquilles pendant trois ou quatre mois. Ce n'est pas très compliqué. On pourra ensuite pêcher, il y en aura pour tout le monde.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour ces exemples très concrets. Madame GODART, je vous laisse la parole pour réagir sur ce qu'il se passe dans et en dehors de ces zones.

Mme Estelle GODART, Cheffe de la mission coordination des politiques de la mer et du littoral — DIRM NAMO

Les aires marines protégées protègent les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation et de classement au titre des aires marines protégées. C'est un dispositif assez déconcentré, puisque les aires marines sont gérées par des plans de gestion et des documents d'orientation et d'objectifs discutés au niveau local. Les mesures de protection sont aussi adaptées à chaque type d'aires marines protégées. En ce qui concerne les autres types de protection, vous évoquiez les techniques de pêche plus durables, c'est également en cours, puisque dans ces aires marines protégées sont menées des analyses de risque-pêche, dont l'objectif est d'évaluer les incidences de la pêche sur les habitats et les espèces et de les faire évoluer pour avoir des pratiques de pêche plus durables, afin de permettre la conservation des habitats et des espèces qui ont justifié le classement en aires marines protégées.

Mme Ophélie BRETAUDEAU, WDPE

Merci pour ces compléments. On se dirige tranquillement vers la fin de cette soirée. Peut-être message sur l'organisation et sur le temps. L'objectif était bien de balayer les différents sujets, les différents enjeux, d'échanger aussi avec la salle pour que vous partiez avec des éléments de compréhension complémentaire, mais ce n'est pas le dernier temps, et c'est sur ces mots que je passe la parole à la Commission nationale du débat public.

Mme Lucie BEGUIN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Déjà vous remercier de votre présence à toutes et tous ce soir, et vous dire qu'il y a toute une suite de rendez-vous que vous pouvez retrouver sur le site Internet de la CNDP, et plus particulièrement le site de la mer en débat, notamment de prochaines rencontres publiques sur les

prochaines escales qui ont été présentées sur la carte, à Brest, à La Roche-sur-Yon, à Saint-Malo, et encore d'autres à suivre.

Ce qui est important pour nous de vous partager ce soir, c'est qu'il va y avoir aussi des temps en visio. Nous sommes sur une façade avec un territoire assez vaste, c'était donc important pour nous de vous proposer des tables rondes thématiques en ligne. Notamment ce jeudi, vous aurez un atelier en visio « éolien en mer, retombées économiques, souveraineté énergétique et alternative », donc vraiment focus sur la question de l'énergie. Le 21 décembre, ce sera plutôt sur des questions environnementales, donc « environnement marin, état écologique de la mer, protections actuelles et futures ». Dès à présent, vous pouvez noter pour 2024 la question du paysage marin et du patrimoine que représente la mer pour nous.

Il y a également d'autres rendez-vous, plutôt cette fois-ci au national, donc qui s'adressent à l'ensemble des citoyens et des citoyennes français, à savoir un webinaire très prochainement, puisque ce sera demain, sur les résultats de l'enquête Ipsos. Puis le 14 décembre prochain, un Twitch avec l'influenceur Jean MASSIET sur les questions politiques. Vous pouvez retrouver tous ces éléments sur le site du débat public, et nous vous espérons nombreux sur ces prochains rendez-vous. Merci beaucoup.

Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public

Merci à tous, et merci aux équipes qui ont œuvré pour organiser cette réunion. Merci à tous les intervenants, merci à vous d'avoir été présents et d'avoir posé des questions. Rendez-nous bien les papiers pour que nous puissions poser vos questions, les questions qui n'auraient pas été posées. Merci à tous.